

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 83 (1947)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: *Rapports: Société pédagogique vaudoise; Union des instituteurs genevois; Union amicale des écoles enfantines, Genève; Société pédagogique neuchâtoise — S.P.V.: Permanence. — La vérité sur le musée scolaire cantonal: Rectification. — Nécrologie: Gustave Jaques. — A. V. E. A.*

PARTIE CORPORATIVE

Ce numéro est consacré aux rapports présidentiels. Malheureusement, les dimensions de notre journal ne nous permettent pas de les publier in-extenso. J'ai dû, à mon grand regret pratiquer des coupes sévères et ce que je vous présente aujourd'hui c'est une anthologie des pages issues des plumes présidentielles.

G. W.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL POUR L'ANNÉE 1946

ADMINISTRATION

Nos membres. Notre effectif est aujourd'hui de 1300 membres. Nous avons grande joie à voir les jeunes venir à nous, au sortir de l'Ecole normale déjà. C'est avec plaisir que nous notons leurs entrées successives, et comptons dans nos rangs, au bout de quelques mois, la volée complète. Nous devons remercier ici M. Chevallaz qui, par son amitié pour nous, très vive et très visible, par une propagande aussi réelle que discrète, sait aiguiller vers nous les jeunes régents et régentes. Il ne dit pas lui: « N'en parlez pas à la S.P.V. », il dit seulement: « Si quelque chose ne va pas, adressez-vous à elle ».

Dans nos sections, les présidents ont de plus en plus le souci de s'occuper des jeunes, de les rallier (tant de gens les raillent), de leur faire confiance.

Il n'y a pas que des jeunes chez nous, et nous pensons ici à tant d'ainés qui, ayant accompli leur temps de service, nous restent, et nous sommes heureux de les garder encore, mais restent à la tâche parce que la pension de retraite est insuffisante, ou parce qu'ils sont sollicités de le faire. Ce sont eux qui payent pour les erreurs commises par d'autres, et nous pensons ici à la fois aux retraites et au manque de personnel. Combien d'entre vous, chers collègues, consommeront encore au mépris de leur repos et de leur santé, le fruit indigeste de l'incurie.

Séances. Le Comité a tenu 35 séances. Il a fallu plus souvent que nous ne le pensions, prendre le chemin de Lausanne. Quelques séances, les journées-poussière, ont été consacrées à une revision de nos archives, classées aujourd'hui, non plus dans l'ordre chronologique, mais selon les sujets auxquels elles se rapportent. Le caissier et l'archiviste ont opéré une vérification des fiches et établi un classement par sections.

Caisse. Nous ne piétinerons pas les plates-bandes de Charly Meylan. Mais il faut que nous disions ici notre reconnaissance à nos devanciers qui ont su créer la fortune de notre société, nous permettant ainsi, en ces dures années, de pallier aux défauts de la loi sur les pensions de retraite et d'invalidité, d'apaiser des inquiétudes, de dissiper des angoisses, de soulager parfois des misères, nées de la maladie, des deuils, des coups durs de la vie, même parfois d'une candide imprévoyance. Nous voudrions qu'elle soit aussi la vôtre, la joie intime que nous avons ressentie à pouvoir faire œuvre utile et belle.

Encore un mot. Nous nous sommes demandé pourquoi, dans ces dernières années, la caisse de la S.P.V. avait tant maigri, alors que la Caisse de secours éclatait d'aise. Et l'on s'est aperçu que lors de l'achat de l'immeuble des Allinges, les deux tiers du capital investi provenaient de la réserve de la caisse S.P.V. Vous pensez si la conclusion a été tirée : virement d'une partie du revenu de l'une à l'autre.

NOS RELATIONS

Genevois, Neuchâtelois et Jurassiens. Nos relations avec les trois sociétés genevoises, la S.P.N. et la S.P.J. ont été excellentes. Les questions importantes, aujourd'hui à l'étude, contribuent à transformer des relations qui, n'étant qu'amicales au début, sont devenues indispensables sans rien perdre de leur cordialité.

S.P.R. Le comité de la Société pédagogique romande devient un lien nécessaire entre nos sections. L'intérêt éveillé par et pour l'Educateur grandit sans cesse et nous fait accepter volontiers l'augmentation de son prix. Disons notre reconnaissance à Charles Grec, vieux lutteur, qui vient de passer la plume, et saluons G. Willemin, le nouveau rédacteur de la partie corporative.

Nous souhaitons que le comité romand se tienne plus encore que par le passé en contact étroit avec les sections.

Signalons l'œuvre d'accueil des collègues français, qui a eu grand succès chez nous. Tous ceux qui sont venus en Suisse disent encore directement et par la S.P.R. leur reconnaissance.

Ecole normale. Nos relations avec l'Ecole normale demeurent excellentes. Nous avons là-bas de fidèles amis, et l'entrée de Viret a établi un contact plus étroit encore entre l'Ecole normale et la S.P.V. C'est avec plaisir que M. Chevallaz reçoit chaque année la délégation de notre comité qui s'en va parler aux élèves des premières classes. C'est avec un égal plaisir que nous répondons aux invitations qu'il nous adresse.

Nous voudrions qu'un contact semblable s'établisse entre l'Ecole normale et nos inspecteurs, de façon qu'il y ait une grande unité entre ce que les maîtres d'application proposent aux jeunes, et ce qu'on exige d'eux plus tard dans leur classe.

Inspecteurs. En 1945 deux représentants de votre comité ont eu une entrevue avec les inspecteurs de l'enseignement primaire. Plusieurs d'entre ceux-ci ont souhaité un contact plus fréquent, et nous le désirions aussi. Mais les paroles désabusées prononcées à la fin de cette séance par quelqu'un qui se demandait ce que nous faisons là, eux et nous, nous ont fait renoncer pour un temps à une nouvelle entrevue. Nous ne sommes pas gens à nous recommander nous-mêmes, ni à imposer une collaboration à qui n'en veut pas. Nous avons encore une certaine souplesse physique, une souplesse morale aussi, si je puis dire, qui tend à nous hisser jusqu'au service d'autrui, mais ne nous permet pas de quémander.

Cependant la question du contrôle de l'enseignement et du rôle de l'inspecteur n'a cessé de nous préoccuper. C'est pourquoi avec l'intention de rétablir une confiance qui n'est ni absolue ni générale, avec l'intention d'unir inspecteurs et instituteurs dans une communauté de travail, nous vous avons demandé de nous dire ce que vous attendiez de l'inspecteur. Le travail a été fait, malgré quelques isolés qui n'ont osé l'entreprendre, craignant pour leur avenir. Il a été fait avec une réelle objectivité. Un rapport a été adressé au Chef du département et par lui au service de l'enseignement primaire. Il contient les vœux exprimés par les rapporteurs sur l'amélioration des méthodes, le perfectionnement du personnel, le rôle du conseiller pédagogique, le propagandiste de l'école populaire, sur le choix et la préparation des futurs inspecteurs.

La façon dont nos vœux seront accueillis, et la réponse qui leur sera donnée, nous aideront à fixer notre attitude. Ou bien collaboration de plus en plus étroite, entraide, travaux en commun, unité d'action ; on pourrait faire de si belles choses en travaillant ainsi dans notre Ecole vaudoise. Ou bien la S.P.V. fera toute sa tâche, elle la fera le mieux possible, elle donnera à nos collègues tout ce qu'ils doivent recevoir, elle agira pour le bien de l'Ecole, mais elle agira seule, ignorant ceux qui l'auront ignorée. Elle fera toute sa tâche, travaillant aux réformes de l'Ecole jusqu'à rendre inutile le poste même d'inspecteur. Car il y a des problèmes urgents à résoudre, des questions qui attendent réponse.

Qui s'occupera de savoir où va notre Ecole vaudoise ? Qui élaborera une doctrine pédagogique, et un programme rationnel ? Qui se rendra responsable de la formation professionnelle des maîtres en activité ? On sort de l'Ecole normale prêt pour l'apprentissage : où sont les patrons ?

L'instituteur souffre par les enfants, c'est dur ! il souffre avec les enfants, c'est triste ! il souffre pour les enfants, et c'est beau. De cette triple souffrance est né un appel à l'aide. Nous l'avons adressé à ceux dont le rôle est de nous aider.

Commission de gestion. Il n'a pas été nécessaire, cette année, que nous demandions une entrevue à la commission de gestion. M. Magnin, député, président de la sous-commission, a désiré lui-même nous voir, et dans notre local. Il a voulu connaître nos buts et nos difficultés, et s'est intéressé à toute notre activité. Nous lui avons exprimé un vœu qu'il a transcrit dans le rapport de gestion : Création d'une commission pour l'étude des moyens d'enseignement.

Depuis 3 ans, nous constatons que les hommes à qui l'on se donne la peine d'expliquer ce que l'on veut se montrent très compréhensifs. Ces rencontres avec la commission de gestion ont fait connaître notre société, et nous savons pertinemment qu'au Grand conseil plusieurs députés ont révisé leur jugement sur les régents à la suite de ces entretiens. Si l'essentiel dans la vie est plus de comprendre que d'être compris, il n'est pas défendu de chercher à se faire comprendre avant de se plaindre de l'incompréhension d'autrui.

DIVERS

Congrès romand. Le congrès de Delémont a été l'occasion d'une belle rencontre de collègues romands, et ceux qui ont eu le privilège d'y participer y ont trouvé du plaisir et s'y sont enrichis d'idées et de connaissances nouvelles.

Votre comité a pensé bien faire en donnant suite au vœu exprimé par l'assemblée de 1946 : faciliter aux membres de la S.P.V. la participation au congrès par le moyen d'un abattement sur le prix des cartes.

Mais ce qui reste du congrès, ce qui restera, c'est le rapport de notre collègue Ziegenhagen. Relisez-le à tête reposée et sans prévention. Il y a là matière à beaucoup de méditations et réflexions, génératrices possibles d'un affermissement de notre vocation et d'un renouvellement de notre enseignement.

Présidents. Deux fois en 1946 les présidents des sections ont été réunis pour prendre contact avec le comité central, pour être renseignés sur les travaux en cours, pour donner leur avis sur tels problèmes que nous avions à résoudre et sur les propositions que nous devions présenter, soit à la Commission du statut, soit aux T.F. La conférence des présidents est un lien nécessaire entre le comité et les sections, et ces réunions sont propres à renforcer l'esprit de corps de notre société.

NOTRE ÉCOLE

L'an dernier Edmond Viret posait ces deux questions :

L'école ne s'éloigne-t-elle pas du peuple à mesure que celui-ci s'émancipe ?

L'école n'agit-elle pas parfois comme un compresseur qui maintient serré et en place ce qui pourrait s'épanouir ?

Un an a passé. Nous posons à nouveau ces deux questions ; et nous disons oui, deux fois.

Seuls ceux qui, bien que croyant les connaître, ignorent tout de l'esprit et de la situation, autant matérielle que spirituelle des classes laborieuses de ce pays, pourraient répondre non. Ceux-là même qui depuis longtemps se rendent compte du danger et s'efforcent d'y parer, voient quelle lutte il faut mener contre les choses et les gens, contre soi aussi, pour que l'école reste près de la vie et près du peuple, qui lui pourrait l'aimer, la comprenant mieux. Lutte aussi pour que chacun soit plus soucieux du bien de l'enfant, plus soucieux de la formation de son intelligence, de son cœur et de sa conscience, que de son identification avec l'image bête d'un citoyen bonasse et soumis.

La S. P. V. Il y a quelques décennies, le Département de l'instruction publique ne répondait même pas aux demandes de la S. P. V. Dans ce temps-là un membre de son Comité était convoqué au Département. Là, le doigt sur la sonnette, le chef de service lui disait : « Si vous ne vous rétractez, je pèse sur ce bouton, je fais venir le chef, et c'est trois mois de suspension pour vous ». Et l'on répondait : « Ça m'est égal, je maintiens ». Aujourd'hui, la courtoisie la plus agréable préside aux rencontres de vos représentants avec les chefs. Comme association professionnelle reconnue par l'Etat, nous sommes fondés en droit à présenter des vœux, des suggestions et des propositions sur tout ce qui touche à l'école et à notre profession. Le chef n'a plus l'impression qu'il cède de son autorité, mais au contraire qu'il l'accroît en présentant au gouvernement des propositions émanant d'une association. C'est une évolution certaine qui s'accomplit, mais la roue nous paraît parfois tourner bien lentement.

En haut, on ne voit pas encore assez clairement les réformes à accomplir, ni la belle œuvre qui se pourrait faire par une vraie collaboration, dans l'étude et dans l'action, entre ceux qui vivent avec l'enfant et ceux qui sont plus spécialement chargés de l'organisation scolaire.

En bas, la S. P. V. n'est pas encore suffisamment consciente de sa force.

Sa force, c'est de voir clairement la part qu'elle pourrait prendre à la solution des problèmes suivants : collaboration meilleure entre l'école et la famille ; formation professionnelle des maîtres après leur sortie de l'Ecole normale ; recherche de moyens d'enseignement plus nombreux et meilleurs ; souci de la formation de la personne dès les premières années d'école ; recherche de méthodes éducatives qui préparent mieux l'enfant à se diriger seul ; possibilité pour les maîtres de quitter leur classe au bout de quelques années s'ils constatent qu'ils ne sont pas faits pour l'enseignement ; restitution à l'instituteur de ses droits politiques.

Sa force, c'est ces 1300 personnes à l'œuvre dans le pays.

Sa force, c'est la conscience professionnelle des instituteurs vaudois, leur dévouement, leur esprit de service, leur amour de l'enfant, leurs souffrances aussi.

Sa force, c'est l'esprit de solidarité de ses membres, la conjugaison de leurs efforts, la mise en commun de leurs expériences. Sa force, c'est de former un bloc.

Consciente de sa force, la S.P.V. osera culbuter dans le fossé tous les obstacles de la route, tout ce qui empêche le maître d'enseigner dans la joie, tout ce qui empêche l'enfant d'être heureux à l'école. Elle osera établir l'école où chaque enfant, du premier au dernier, recevra toute, mais ne recevra que la nourriture intellectuelle et spirituelle qu'il peut assimiler ; où l'enfant sera éduqué pour la vie sociale par le développement du sens du devoir, par la compréhension mutuelle et par l'entraide, et où il fera en même temps l'apprentissage de la liberté.

Prendre conscience de sa force, c'est la connaître, en connaître aussi les exactes limites, puis prendre les décisions, poursuivre son chemin dans la foi, et dans la joie aussi puisque « seul va loin celui qui chante sur la route ».

Pour le Comité central :

Le président : M. Badan

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1946

présenté à l'Assemblée administrative du 13 février 1947

Messieurs, chers collègues,

Renseignements statistiques. Au 15 février 1946, l'U.I.G. comptait 147 membres actifs et 83 honoraires.

En cours d'année, nous avons reçu membres actifs de notre section, MM. Valentin Aeschlimann, maître de classe spéciale, Hermann Faes, maître de travaux manuels, Ernest Etienne et Charles Pellet, jeunes instituteurs qui viennent de terminer avec succès leurs trois ans d'études pédagogiques. Notre collègue Charles Chatelanat a demandé et obtenu sa réintégration comme membre actif de l'U.I.G.

C'est avec joie que nous avons accueilli ces nouveaux collègues et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue dans notre association.

D'autre part, quatre collègues ont fait valoir leurs droits à la retraite et ont dû donner leur démission de membre actif : P. Passello, P. Marti, L. Valencien, G. Leyvraz.

A ces quatre collègues qui ont servi fidèlement la cause de l'école populaire, nous adressons nos vœux les meilleurs et souhaitons qu'ils

jouissent longtemps d'une retraite chèrement gagnée. Vous les avez nommés dernièrement membres honoraires. Nous espérons qu'ils participeront longtemps encore à nos assemblées où leurs conseils seront toujours, sinon suivis, du moins écoutés.

Jean-Frédéric Rouiller, nommé professeur dans l'enseignement secondaire, est devenu, lui aussi, membre honoraire dès janvier dernier.

Nous avons eu à déplorer le décès de notre jeune collègue Erast Ramseyer et de deux honoraires : A. Margot et A. Corbaz.

Après toutes ces mutations, notre association compte aujourd'hui 146 membres actifs et 86 honoraires.

Comités et délégations. Les objets les plus variés inscrits à l'ordre du jour retinrent toute l'attention du comité au cours de ses 18 séances.

Les membres de la section ont été convoqués à deux assemblées plénières, à quatre assemblées générales et à l'assemblée administrative d'aujourd'hui.

En outre, les comités de nos trois sections genevoises ont entendu nos représentants à la C.I.A. en une séance d'information.

L'Union a envoyé des représentants aux différents groupements auxquels elle s'intéresse, des jurés aux commissions de nominations d'instituteurs et aux examens de concours d'admission aux études pédagogiques.

De nouveau, cette année, il y avait plus de postes offerts que de candidats inscrits. Le Département dut désigner d'office 5 instituteurs pour des postes de campagne. Nous regrettons cet état de fait. Tous les candidats ayant terminé leurs trois ans d'études devraient être obligés de tenir pendant une année ou deux une classe à la campagne et le Département ne devrait tolérer aucune dérogation à cette règle.

A tous ces collègues, représentants, délégués et jurés d'examens, nous adressons nos sincères remerciements d'avoir bien voulu travailler au nom de l'Union des instituteurs.

Quant aux membres du comité, qui ont consacré tant d'heures à nos discussions et à nos travaux, qui forment l'équipe la plus active de l'Union, ils ont droit aussi à toute votre reconnaissance. Pour être équitable, je devrais les citer individuellement pour leur mérite particulier et leurs compétences si diverses. Tous ont apporté leur contribution à la bonne marche de notre société. Je leur exprime ici, à tous, ma sincère gratitude.

Cependant, je m'en voudrais de ne pas mentionner le nom de notre ami Adrien Lagier, qui, depuis 1927, préside avec autorité et avec distinction nos assemblées générales. Vous connaissez sa maîtrise à diriger les débats les plus houleux et sa façon de désarmer par un mot d'esprit l'interlocuteur le plus agressif. Nous regrettons vivement sa décision d'abandonner son poste de 1er vice-président. Il l'occupait pendant 20 ans à la satisfaction de tous les présidents de l'Union qui se sont succédé et qui joindront certainement les leurs aux remerciements que je lui adresse, ici, de tout cœur.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Si nous avons consacré une bonne partie de nos efforts et de notre temps à défendre les intérêts matériels du corps enseignant, nous avons prouvé aussi que notre but est d'étudier toutes les questions se rattachant à l'enseignement. Que ceux qui prétendent que notre groupement n'est qu'un syndicat corporatif veuillent bien en prendre note !

Congrès de Delémont. Le sujet très vaste discuté à Delémont, « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant » avait été soumis dès juin 1945 à la méditation des sections de la Société pédagogique romande.

Toutes proposèrent au rapporteur général le fruit de leur travail. On ne trouve cependant nulle part, dans le rapport de M. Ziegenhagen, des traces de la contribution de l'U.I.G. et aucun des arguments avancés par notre collègue vaudois ne s'appuie sur des références genevoises. Soucieux de montrer au Département de l'instruction publique que nous avions aussi étudié la question, nous lui avons adressé le travail dû à la collaboration de Raymond Uldry, Adrien Lagier, Georges Borel et Georges Durand. Cet envoi a retenu toute l'attention de M. Albert Picot qui nous a remerciés et qui a fait part à la conférence des inspecteurs des idées et des directives contenues dans le rapport genevois.

L'« Educateur » a rendu compte des manifestations du Congrès. Félicitons nos collègues jurassiens d'avoir organisé ce 26e congrès de la S.P.R. dans des conditions difficiles ; remercions-les des instants agréables qu'ils nous ont fait passer dans leur région si pittoresque et regrettons aussi que les Genevois aient été si peu nombreux.

Ecole moyenne. S'il est un sujet qui a fait déjà couler beaucoup d'encre et agité bien des passions, c'est le projet de M. le député Dupont-Willemin. Comme nous désirions être renseignés exactement, nous avons en séance plénière, donné au professeur André Oltramare, père spirituel du projet, l'occasion de nous exposer en détail les améliorations qu'apporterait à l'enseignement la création d'une école moyenne.

Dans son ensemble, le corps enseignant primaire n'a pas encore manifesté publiquement son opinion sur cette question. Par contre, le Département et les maîtres du Collège se sont nettement opposés au projet. Ils estiment que la sélection des élèves est suffisante par les moyens actuels et qu'il est superflu d'instaurer une institution nouvelle. Adversaires et partisans ont pu s'exprimer librement dans les colonnes de l'« Educateur ».

Les discussions ont déjà produit certains effets. En novembre dernier, le Grand Conseil adoptait une loi accordant la gratuité de l'enseignement secondaire inférieur et en janvier, il ressuscitait la défunte commission scolaire en la baptisant d'un nouveau nom : Conférence de l'instruction publique.

Plan d'étude pour classes rurales. Considérant l'impossibilité matérielle d'appliquer honnêtement le plan d'étude aux classes rurales à plusieurs degrés, une trentaine de collègues se sont réunis pour essayer de mettre au point un plan d'étude plus souple, permettant de distribuer le temps et la matière du programme de façon plus équitable.

Un rapport circonstancié rédigé par Iwan Matile a été envoyé au Département. Il résume les desiderata des maîtres ruraux et contient un tableau établi par Fiorina démontrant qu'actuellement, dans les classes à trois degrés et plus, le temps consacré à chaque programme varie de 33 à 66 % du temps attribué au même programme dans une classe à un degré.

Entre autres conclusions, les instituteurs de la campagne demandent : la nomination d'une commission paritaire, formée d'inspecteurs et d'instituteurs, chargée d'étudier un programme applicable ; la séparation des classes primaires des classes de fin de scolarité et des premières années ; une méthode de dépistage des arriérés mentaux ; enfin, l'entrée à 8 heures toute l'année.

Le Département a accusé réception du rapport ; il étudie les moyens de donner satisfaction à nos collègues, mais il n'a pas encore formé la commission paritaire.

Notes de travail. La commission chargée de proposer des modifications à la façon de marquer les notes de travail et de conduite vous a communiqué ses conclusions peu avant les vacances d'hiver.

Camp de ski. Sous l'impulsion de notre dynamique collègue Raymond Uldry, inspecteur, et avec sa collaboration, l'U.I.G. a repris l'organisation du camp de ski précédemment dirigé par M. Rast. Le camp placé sous la direction de Hermann Faes a eu lieu du 20 au 24 janvier à la cabane du Carroz sur la Givrine. 29 élèves se sont inscrits et ont bénéficié du séjour à la montagne.

Comme le dernier camp de ramassage de bois mort s'est organisé dans le cadre de l'école du Grütli, en dehors de l'U.I.G., nous nous devons de ne pas laisser tomber le camp de ski, d'autant moins que nous avons protesté auprès du chef du Département contre la longueur exagérée des vacances d'hiver.

De son côté, le Département nous a facilité la tâche ; il a pris à sa charge l'assurance-accidents des moniteurs et des élèves et le déficit éventuel du camp ; il a prêté le matériel de réparation et de pharmacie. En outre, il a félicité l'Union de son heureuse initiative. Il ne tiendra qu'à nous de renouveler l'expérience ces années prochaines.

ACTIVITÉ CORPORATIVE

Fédération du Corps enseignant genevois. Souvent, au cours de ces dernières années, surtout pendant la guerre, alors que la vie devenait de plus en plus difficile, nous avons pu constater que des catégories de fonctionnaires appartenant à l'administration ou aux corps de police réussissaient, en dehors de la Fédération des fonctionnaires, à obtenir des avantages particuliers. Quant aux membres du corps enseignant, tant secondaire que primaire, cette classe privilégiée jouissant de longues vacances payées, ne travaillant que 26 heures par semaine, on les a considérés comme satisfaits ; ils n'eurent que le droit d'assister en silence à ces octrois d'avantages sans que leur statut en fût pour autant amélioré.

L'an dernier, je vous signalais notre prise de contact avec le président du corps enseignant secondaire dans le but de créer un groupe de défense du corps enseignant tout entier. Je me permettais de regretter qu'aucune suite pratique ne fût donnée à cet entretien. En mars dernier, nous sommes revenus à la charge, et, sous la direction de M. Pierre Baroz, alors président des maîtres des Arts et Métiers, la Fédération du corps enseignant genevois se constituait et des statuts furent préparés. Le 20 mai, les délégués des associations fédérées adoptaient les statuts et l'U.I.G. les publiait in extenso dans l'« Educateur ».

L'U.I.G. a saisi le comité de la nouvelle fédération de deux revendications : 1) la prolongation de l'échelle des augmentations de 12 à 15 annuités, comme le prévoient d'ailleurs les statuts révisés de la C.I.A. ; 2) le droit accordé aux instituteurs gradués de l'Université de passer librement dans l'enseignement secondaire.

Lors de la campagne avant les votations nécessitées par le referendum contre le « cumul », la fédération prit nettement position en faveur des ménages de fonctionnaires et participa activement à la campagne anti-référendaire.

Assemblée des délégués à la S.P.R. La première manifestation du Congrès de Delémont fut la réunion des délégués des sections romandes à la Vorburg.

Après la lecture des rapports habituels et l'adoption du budget du congrès, le nouveau comité central, présenté par la section vaudoise, fut élu. Nous avons eu tout à l'heure le plaisir de saluer ici le nouveau président central, Robert Michel, instituteur à Lausanne.

Une longue discussion s'engagea ensuite au sujet de l'abonnement à l'« Educateur ». Le prix fut porté de 9 à 10 fr. 50 à partir du 1er janvier 1947. Sur la proposition genevoise, il fut décidé de convoquer ce printemps une séance extraordinaire des délégués pour examiner le contrat qui nous lie à l'Imprimerie Nouvelle, à Montreux. Mandat est donné au Comité central de dénoncer le contrat avant le 30 juin prochain.

Congrès de la F.I.A.I. En janvier 1946, Louis Dumas, secrétaire général, manifestait à l'U.I.G. son désir de tenir à Genève le 15e congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs, c'est-à-dire le 1er congrès depuis la guerre. Bien que les dates qu'il nous indiquait ne nous convinssent pas du tout, nous avons réussi, entre quatre collègues, en pleines vacances à organiser le congrès. 40 congressistes représentant 14 nations différentes purent, au prix de difficultés sans nombre, formalités de visa, change, long voyage, se réunir à Genève la dernière semaine de juillet et délibérer dans la salle du Grand Conseil mise obligeamment à leur disposition.

Intersyndicale et allocations. Cette année encore, l'Union n'a pas eu à combattre seule pour obtenir des allocations de renchérissement. Toute l'action s'est déroulée dans le cadre de l'intersyndicale. C'est grâce à d'innombrables démarches et entrevues que vous avez pu toucher à la paie de janvier un traitement inaccoutumé contenant la première mensualité de l'allocation 1947 et l'allocation extraordinaire d'hiver. Le montant total des allocations que touchera un instituteur en 1947 varie du 53 % de son traitement, pour un jeune à Fr. 5200, au 41 %, pour instituteur au maximum.

Cette année encore, l'intersyndicale a bien mérité des fonctionnaires.

C'est pour moi un agréable devoir d'adresser ici, à cette occasion et en votre nom, nos félicitations et nos remerciements à notre collègue Iwan Matile, président de la Fédération ; il a participé avec constance, avec ténacité à toutes les tractations et fut un bouillant défenseur de la situation matérielle des fonctionnaires.

Assurance-accidents. L'« Educateur » du 25 janvier vous a mis au courant de la marche déficitaire de notre contrat. Si le déficit est réel, il s'avère cependant moins important que la compagnie veut bien nous le démontrer, surtout si l'on excepte des comptes présentés les cas de sinistres ne faisant pas partie de nos associations. Aujourd'hui, la « Winterthour » n'accepte aucun nouvel assuré sans avoir reçu le préavis du délégué de l'Union. Si elle avait exigé cette formalité dès le début du contrat, le déficit se serait trouvé allégé de plus de Fr. 15,000.—.

Pour assainir la situation, il a fallu consentir à certains sacrifices (le mot est à la mode). Mais même les taux augmentés restent avantageux comparés à ceux des contrats collectifs conclus par d'autres associations auprès d'autres compagnies. Jusqu'à présent tous les sinistres se sont déclarés satisfaits de la façon dont la « Winterthour » a réglé leur cas.

Concours d'entrée en stage. Les délégués de l'Union aux examens de concours ont profité de la séance de récapitulation pour s'étonner de la sévérité du jury de musique qui a éliminé 3 candidats sur 11, dont un avait obtenu la note 5 pour le français et 2,7 pour la musique. Quoique M. l'inspecteur Mathil prétende qu'un candidat se préparant pendant les vacances triomphe aisément des difficultés de l'épreuve de musique, nous estimons que celle-ci est trop difficile. Malgré ses nombreuses modifications, le règlement des études pédagogiques ne nous donne pas satisfaction notamment en ce qui concerne les conditions d'engagement des candidats pour classes spéciales et l'importance exagérée donnée à l'épreuve de chant.

Recrutement. Situation de l'instituteur. Peu avant de quitter le Conseil d'Etat, M. Adrien Lachenal, dans un rapport qui restera célèbre, soulignait la difficulté de recruter les membres du corps enseignant primaire. Il estimait qu'il faudrait augmenter le traitement de l'instituteur pour qu'il atteigne un standard de vie convenable, pour que le poste devienne enviable aux jeunes gens de valeur. Malheureusement, conclut-il, la revalorisation de la situation de l'instituteur entraînerait le réajustement d'autres catégories de fonctionnaires et l'Etat ne peut se permettre d'augmenter démesurément ses dépenses.

Il faudra lutter dur pour modifier cette situation.

Le pays a besoin d'instituteurs bien rétribués qui puissent en toute quiétude, sans arrière-pensée, sans amertume, inculquer à leurs élèves le respect de nos institutions et leur insuffler la joie de vivre dans un pays de liberté.

Pour arriver à ce résultat, le Comité sait qu'il faudra du temps... et de l'argent. C'est pourquoi, en prévision de la campagne énergique qu'il faudra entreprendre, il a créé un fonds de lutte auquel 90 collègues ont déjà apporté leur contribution variant de Fr. 9.— à Fr. 15.—. Plus de 50 autres, qui pourtant ont passé aux guichets de la banque comme tous leurs collègues, n'ont pas encore versé leur obole. Nous leur rappelons qu'il n'est jamais trop tard pour s'amender et nous espérons qu'ils tiendront sous peu à réparer leur omission de l'an dernier.

Relations. Nos rapports avec le Département et la Direction de l'enseignement primaire ont été des meilleurs. Au cours de cette année, M. Picot a montré la même bienveillance qu'à notre première entrevue. Puissent nos rapports rester tout aussi affables lorsque nous présenterons les revendications des instituteurs, au moment de la stabilisation des traitements. Notre chef du Département s'intéresse vivement à la vie corporative de nos associations. Pour prendre avec le corps enseignant primaire un contact plus direct, plus familier, en dehors de tout cadre officiel, il nous propose de venir en simple conférencier exposer à nos trois associations un sujet d'actualité. Nous avons accepté son offre avec empressement et nous aurons l'occasion de vous convoquer à sa conférence.

Le Département a fait appel à des délégués de l'U.I.G. pour fonctionner comme jurés d'examens d'entrée et de fin de stage, et comme membres des commissions de nominations. Il nous a fourni spontanément la documentation nécessaire pour mener la campagne antiréférendaire dite du cumul et nous a communiqué à toutes fins utiles le résultat de son enquête auprès des jeunes filles de l'Ecole supérieure.

Bien que nous ayons décliné l'offre de fusion des deux sections, nous n'avons eu avec la section des Dames que d'excellents rapports, dus surtout à sa présidente Mlle Nelly Baechler qui fut toujours compréhensive et conciliante.

Enfin, nous avons maintenu les relations les plus cordiales avec l'Amicale des écoles enfantines. Nous avons trouvé en Mme Alice Cullaz une présidente avisée, une collègue aimable et une collaboratrice dévouée.

J'ai relaté, un peu longuement, les principaux travaux effectués par le Comité en 1946. Il reste encore beaucoup à faire. Nous avons accompli notre tâche avec notre bonne volonté, avec notre conscience. C'est en toute quiétude que le comité dépose aujourd'hui son mandat.

Au cours des quatre ans que je viens de passer à la présidence, j'ai beaucoup apprécié la confiance dont jouit le comité. Je dirai même qu'il jouit d'un excès de confiance. Nos collègues n'ont plus besoin d'agir, de penser, de calculer. Un coup de téléphone, et tel ou tel membre du comité,

spécialisé dans le calcul des allocations, des primes d'assurance, des retenues de traitement, des cotisations, leur rend le service de penser et d'agir pour eux. Ils ne se fatiguent même plus pour venir aux assemblées qui pourtant ont été longuement préparées. « Le comité sait bien ce qu'il a à faire ! » entend-on fréquemment. D'accord, chers collègues ! mais venez donc voir si ce qu'il fait correspond bien à ce que vous vous figuriez. Votre comité, encouragé par votre présence, travaillera avec plus d'enthousiasme et de conviction. Si vous avez des critiques à lui adresser, venez donner un peu d'animation aux discussions.

1945 a vu la fin de la guerre ; 1946, la formation de l'Organisation des Nations Unies ; 1947 doit être l'année de la paix.

Que nous apportera-t-elle à nous instituteurs ? Sans vouloir être pessimiste, nous savons qu'elle ne nous apportera rien sans que nous l'ayons ardemment désiré et réclamé avec conviction et ténacité. Il faudra conquérir de haute lutte la revalorisation de la situation de l'instituteur ; nous n'obtiendrons rien si nos efforts sont dispersés ; il faut être unis pour être forts. L'« Union » des instituteurs est-elle un vain mot ? Nous ne le croyons pas, chers Collègues ; c'est seulement **unis** dans le travail, par la confiance, la loyauté, le respect de la pensée d'autrui, la conscience professionnelle que nous bâtirons ce monde meilleur dont nous souhaitons tous l'avènement.

Genève, le 13 février 1947.

Ed. Gaudin, président.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES, GENÈVE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

présenté à l'Assemblée statutaire du 13 février 1947

1946, ce n'est heureusement plus la guerre et ce n'est pas encore la paix. Période de recherches, de tâtonnements, d'essais souvent infructueux tendant à une stabilisation et dont les répercussions se font sentir dans nos activités professionnelles et sociales.

Effectif. Notre association compte aujourd'hui 84 membres actifs. Une des ambitions de votre présidente, qui n'a d'ailleurs été que partiellement réalisée, était d'augmenter ce nombre. A tous les appels lancés, nous avons cependant eu la satisfaction d'y voir répondre Mmes Basset, Bréguet, Challet, Pilet et Primborgne, auxquelles viennent s'adjoindre quatre jeunes collègues récemment nommées, Mlles Fillietaz, Romanet, Truan et Vulliet. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et espérons qu'elles collaboreront à la bonne marche de l'Amicale par leur fidélité et leur participation.

Quant à notre inspectrice, Mlle Conne, qui de par ses nouvelles fonctions dont nous la félicitons, a passé du titre de membre actif à celui de membre honoraire, elle nous a fait l'amitié de nous assurer de sa sympathie. Nous en sommes très touchées et faisons les vœux très vifs pour que les heureuses qualités qui la faisaient apprécier comme collègue soient le gage d'une collaboration éclairée et féconde qui maintiendra notre école enfantine au niveau qu'elle avait atteint.

Obligées pour des raisons de santé de prendre leur retraite, deux de nos collègues nous ont adressé leur démission. Ce sont Mmes Malet et Maystre. Je ne voudrais pas laisser passer le nom de Mme Maystre sans rappeler ici tout ce que l'Amicale doit à cette ancienne présidente qui, pendant cinq années (est-ce un record ou une gageure ?), a conduit nos destinées avec conscience, compétence et bonne humeur. Nous sommes à

même d'apprécier tout ce que ce lustre comporte de dévouement et de travail, aussi c'est de tout cœur que nous lui disons : merci.

Un décès a endeuillé nos rangs : c'est celui de Mlle Dusonchet, enlevée brusquement à ses amis, à l'enseignement et à sa classe.

Séances et conférences. Notre comité s'est réuni 15 fois. Nos assemblées générales furent au nombre de six, dont trois en commun avec les Unions primaires d'instituteurs

Département. Cette année notre comité a eu l'honneur et le plaisir d'être convié à une prise de contact par M. Picot, président du Département de l'Instruction publique. Je signale ce fait qui ne semble pas avoir eu de précédent dans l'histoire de notre Union. Dans cet entretien, nous avons pu constater combien notre chef, avec une simplicité souriante, est conscient de ses responsabilités et sait s'intéresser à nos préoccupations professionnelles. Nous avons d'ailleurs pu nous en convaincre par les visites qu'il fit dans quelques-unes de nos classes. Et lorsque après la nomination de la nouvelle inspectrice, une délégation de l'Amicale lui demanda audience afin d'obtenir quelques éclaircissements sur le processus employé, ce fut avec beaucoup de courtoisie qu'il nous l'accorda, bien qu'il n'y fut point obligé, nous dit-il.

Il y a quelques mois, nous avons vu enfin l'heureux dénouement d'une campagne qui n'avait pas laissé de nous inquiéter. Il s'agissait, je vous en avais déjà parlé l'année dernière, du projet législatif tendant à l'abrogation de la loi contre le cumul. Cette loi qui atteignait injustement le corps enseignant féminin dans sa liberté avait été abrogée par décision du Grand Conseil. Mais cette décision avait été immédiatement suivie d'un referendum. Il fallait lutter : un comité antiréférendaire dont les membres se recrutèrent parmi l'enseignement primaire se constitua et entreprit une campagne de presse. Le Département adressa comme renfort une documentation où les chiffres attestant la dangereuse diminution du recrutement des institutrices étaient d'une éloquence à laquelle ne résistait aucun texte. Enfin la votation du 28 septembre vint calmer nos craintes à ce sujet. Le peuple s'était prononcé en faveur de l'abrogation.

Une autre démarche, issue des mêmes préoccupations, a vu sa réalisation cette année. Il avait été distribué aux élèves des trois degrés supérieurs de l'Ecole secondaire un questionnaire destiné à enquêter sur l'opinion des jeunes filles à l'égard de la profession d'institutrice. M. Grandjean dépouilla les quelque 220 réponses valables et en tira des conclusions intéressantes qu'il serait un peu long d'exposer là, mais qui démontrent qu'en général les jeunes filles sont assez mal renseignées et qu'une propagande en faveur de notre profession ne serait pas vaine.

Il me faut encore ajouter qu'après la mise en vigueur de la nouvelle modification de la loi sur l'Instruction publique rattachant à l'école primaire le dernier degré de l'école enfantine, un certain malaise régnait parmi nous. Désirant avoir des précisions sur la situation faite aux maîtresses d'école enfantine, je suis allée exposer mes craintes auprès de M. Grandjean qui ne les a pas prises très au sérieux, m'assurant que les maîtresses actuelles avaient la certitude d'enseigner encore dans les nouvelles premières années. Puisse le secrétaire du Département avoir raison !

S.P.R. L'active campagne entreprise par Mme Conne-Mathil en vue d'une collaboration à l'*Educateur* a eu cependant pour résultat d'amener à celui-ci plusieurs très intéressants articles sur la gymnastique pour enfants, de Mlle G. Basset, dont deux ont paru déjà. Et vous avez certainement goûté les délicieux croquis enfantins dus à Mlle E. Matthey.

La Société Pédagogique Romande marqua d'une pierre blanche l'été 1946. C'est au début de juillet, en effet, que le Comité central organisait son 46e congrès, dans la vieille petite cité jurassienne de Delémont. L'Amicale hélas était fort peu représentée, ce qui ne surprend personne, même pas la présidente. Tant pis pour les absentes, car ce furent là trois belles journées tout empreintes de bonne humeur et de la chaleureuse réception que nous réservaient nos collègues jurassiens, en dépit d'une pluie obstinée.

Mais nos relations avec nos collègues d'autres cantons n'en restèrent pas là. Au cours de différentes entrevues, d'amicaux contacts s'étaient établis entre votre comité et celui de l'Association des maîtresses enfantines vaudoises. Des échanges de visites furent projetés et réalisés. C'est ainsi qu'en octobre nous reçûmes une quinzaine de nos collègues vaudoises que nous promenâmes dans quelques-unes de nos écoles. Quelques semaines plus tard, ce fut notre tour d'être les hôtes de Lausanne et comme toujours en très petit nombre. Charmante journée, malgré la pressante compagnie de la bise, où la cordialité de l'accueil et l'intérêt des milieux scolaires en pleine activité que nous vîmes s'accordèrent pour nous laisser une très favorable impression. Nous souhaitons vivement que ces visites extra-cantoniales se reproduisent et s'étendent même au delà de nos voisins immédiats. Il y a beaucoup à prendre en dehors de chez nous et ne négligeons pas les moyens de nous renouveler et d'enrichir notre formation professionnelle.

Union des Institutrices et Instituteurs. Nous trouvons chez nos collègues genevois dames et messieurs, appui et entente. Cet esprit de collaboration s'avère de plus en plus nécessaire ; comment n'être pas pénétré de l'utilité d'une coordination de l'action lorsque de nombreux problèmes sont communs aux trois associations. Peut-être la Fédération du Corps enseignant genevois atteindra-t-elle ce but ? Nous attendons, en effet, beaucoup de ce nouveau groupement composé de l'Union de l'enseignement secondaire, de l'U.I.G. messieurs et dames et de l'U.A.E.E. et dont le but est la défense des intérêts moraux et matériels du corps enseignant genevois et l'étude de tous les problèmes concernant l'enseignement.

Centre de liaison. Il y a quelques mois devait aboutir le projet pour lequel tant de forces féminines, et des meilleures, avaient lutté, c'est-à-dire l'égalité des droits politiques. C'était la possibilité de n'être plus écartées de toutes les questions sociales ou autres pour lesquelles notre compétence n'est même plus mise en doute ; c'était le sentiment d'être enfin considérées comme des citoyennes capables de défendre leur indépendance, leurs intérêts et aussi d'émettre des suggestions et des idées.

Nous espérons que ce droit de vote que détiennent l'immense majorité des femmes j'ose dire du monde, acheminera notre canton et peut-être plus tard le pays vers la démocratie intégrale ; il n'en a pas été ainsi ; nous voulons croire que cet échec n'est que provisoire et que les oppositions que l'on a dressées cette fois ne vaudront plus dans un temps prochain.

Entraide. Autour de nous la misère s'est installée, si profonde et si terrible, qu'il ne faut pas s'étonner des nombreuses sollicitations dont nous avons été l'objet. Je remercie d'autant plus vivement celles qui y répondent car je n'ignore pas que les demandes pressantes affluent de tous côtés. Ce printemps quelques écoles organisèrent une fort jolie récolte de vêtements, livres et jouets pour l'école maternelle de Malakoff près de Paris. Malheureusement et quoiqu'il fût convoyé par une organisation de la Croix-Rouge, la plus belle caisse du convoi disparut en cours de

route. Pour répondre à l'appel de détresse que nous lançait une collègue italienne, pour elle et sa famille, une souscription fut ouverte ; la somme obtenue fut partagée entre sa destinataire première et une autre œuvre qui mérite également toute notre attention, le Sanatorium de St-Jean d'Aulph, près de Thonon, qui abrite d'une façon précaire des institutrices françaises très démunies physiquement et matériellement. Nos collègues dames primaires s'en sont occupées spécialement et je pense que nous pourrions aussi envisager une aide régulière venant s'ajouter à celle déjà existant.

Quelques-unes d'entre nous ont, cet été, ouvert leur maison à des enfants de collègues français qui, sans ce geste généreux, n'auraient pas connu de vacances.

Finances. Il y a toujours dans ce domaine une constatation assez décevante : il faut chaque année recommencer la lutte pour l'octroi d'allocations de vie chère ; rien n'est acquis, le travail précédent ne compte pas, il faut recommencer. Le président du Département des finances se refuse au réajustement des traitements, considérant cette politique comme dangereuse dans les cas d'une baisse de coût de la vie, et présentement cette occurrence n'a jamais paru si lointaine et si problématique. Aussi, d'un commun accord, devant la nécessité de se trouver en mesure de soutenir de nouvelles luttes souvent onéreuses, les trois sections genevoises prirent la décision de créer un fonds de lutte, constitué par un versement unique de chaque membre, basé sur le 10 % de l'allocation mensuelle.

En septembre dernier, le Cartel, sous l'impulsion du corps enseignant secondaire, qui combat pour sa revalorisation professionnelle, a pris l'importante décision de revendiquer la réadaptation de tous les salaires à raison de 50 % à partir de la base de 5000 francs. Mais bientôt le Conseil d'Etat présente un projet d'allocations de vie chère pour 1947. Elles comprennent un supplément comprenant le 25 % du traitement légal et une allocation dégressive de 1200 francs.

Naturellement il n'est pas question d'égalité, puisque les célibataires hommes et femmes et les femmes mariées ne reçoivent que le 50 % de l'allocation.

De même devant la demande d'allocation complémentaire d'automne présentée par la Fédération des fonctionnaires, M. Perréard se montre peu favorable. Enfin, en séance du 16 novembre, le Grand Conseil accepte le projet du Conseil d'Etat relatif aux allocations de 1947 et admet une allocation d'automne couverte par 3 centimes additionnels. Le délai référendaire passé sans que contre toute attente aucun referendum n'ait montré le bout de son nez, il nous a été donné à tous, sans distinction d'état civil, de toucher à fin janvier cette allocation d'automne. Mais mieux vaut tard que jamais.

Et maintenant, chères collègues, que j'arrive au bout de cet exposé des principales activités de l'année écoulée, je suis heureuse de trouver l'instant d'exprimer ma gratitude très sincère à toutes celles qui au Comité m'ont aidée à partager ma tâche, matériellement et aussi souvent d'un conseil avisé, d'une parole encourageante. A toutes celles qui n'ont pas craint d'abandonner des besognes souvent pressantes pour répondre fidèlement à un appel. A toutes celles qui, en dehors du comité, ont accepté un travail, une obligation, un dévouement, ont fait preuve de bonne volonté. A nos déléguées qui consacrent bien des soirées à des séances, et je pense tout spécialement à nos déléguées à la C.I.A. Mlles Theiler et Guillermet qui depuis tant d'années remplissent des fonctions très absorbantes où elles donnent et leur temps et leurs forces.

Nos remerciements à Mlle Zehfus qui nous quitte après avoir pendant tant d'années voué tous ses soins à sa tâche de trésorière.

Me voici arrivée à la fin de mon mandat, je vous quitte, chères collègues, un peu lasse, certes, car les forces ne me furent point données par surcroît, mais riche de beaucoup d'expérience. Je puis vous affirmer que les difficultés rencontrées pendant ces deux années ont été compensées pour moi par l'intérêt très réel que je porte à notre profession d'institutrice, au maintien de son niveau, à notre Amicale et à vous toutes.

Mesdames, je voudrais, avant de terminer, vous dire combien je souhaite ardemment que toutes plutôt que quelques-unes connaissent et appliquent la solidarité, c'est-à-dire marquent plus d'intérêt pour une œuvre commune, qui d'ailleurs défend la cause de toutes, et placent, même au prix d'un sacrifice, l'intérêt général au-dessus de leur intérêt personnel.

A. Cullaz, présidente.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. N.

LE 22 MARS 1947 A NEUCHATEL

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le rapport que j'ai à vous présenter aujourd'hui sera très bref. Il est inutile que je relate dans les moindres détails l'activité du Comité central durant l'année 1946 puisque j'ai eu l'honneur de vous exposer lors de notre assemblée trisannuelle toute l'œuvre accomplie dans notre société dès le 1er janvier 1943.

Je ne puis me soustraire à l'obligation statutaire, mais je me bornerai à exposer l'activité du Comité central pendant le quatrième trimestre de l'année 1946. Je laisserai donc de côté toutes les données statistiques qui ne seraient que de vaines redites ne vous apportant rien de nouveau ; le genre ennuyeux n'est pas de votre goût.

Notre assemblée triennale à laquelle participèrent près de 300 sociétaires s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de compréhension. Les discussions animées et courtoises ont permis au Comité central de se faire une idée nette et exacte des désirs et des vœux de l'ensemble de nos membres. Votre organe directeur sait comment il doit diriger la barque que vous lui avez confiée. Votre président tient à vous exprimer sa profonde reconnaissance pour la confiance que vous lui avez témoignée en le confirmant pour une nouvelle période dans ses fonctions. La présidence de la S. P. N. est un honneur mais c'est aussi une lourde charge pleine de responsabilités et qui exige un travail important de tous les instants. Ce fardeau est allégé grâce aux excellents collaborateurs que sont les délégués de district au Comité central et les présidents de section et grâce aussi à l'amitié sincère et profonde qui unit ceux qui sont aux leviers de commande de la S. P. N.

Réitérons aujourd'hui à nos collègues du Locle et à leur président, notre cher Willy Guyot, nos remerciements pour l'organisation parfaite de l'assemblée trisannuelle.

Activité du Comité central dès octobre 1946.

La revision de nos statuts a été confiée à une commission présidée par notre collègue Fritz Humbert-Droz. Cette commission a terminé sa tâche et le résultat de son étude est à l'ordre du jour de notre séance. Vous constaterez que les anciens statuts n'ont subi que peu de changements. Je me garderai d'empiéter sur un domaine qui n'est pas le mien. N'oublions pas cependant que les statuts les plus beaux, les plus complets, les plus détaillés n'apporteront jamais la cohésion qui doit régner dans notre association. La S. P. N. ne sera forte, puissante, agissante, respectée que dans la mesure où ses membres ont dans le cœur et dans l'esprit le désir, la ferme volonté de travailler à atteindre le but que nous nous sommes proposés, à savoir :

a) le développement de l'instruction publique, le progrès de l'école populaire et la prospérité des œuvres de protection de l'enfance ;

b) le perfectionnement de la culture générale et professionnelle de nos membres ;

c) l'amélioration de leur condition sociale et de leur situation économique.

Notre situation matérielle.

Vous connaissez aussi bien que moi les résultats obtenus pour 1947 : une allocation fixe de Fr. 1200.— pour les mariés, de Fr. 960.— pour les célibataires, une allocation variable égale au 25 % des traitements en espèces ; une allocation d'enfant maintenue à Fr. 360.—.

L'amélioration de notre situation matérielle est tangible bien que nous eussions désiré davantage. Dans nos revendications, nous avons pensé à nos retraités et avons obtenu des avantages certains en leur faveur. Vous n'ignorez pas que c'est dès 1941 que débuta le régime des allocations de renchérissement. J'ai eu la curiosité de calculer entre quels montants extrêmes chacun de nous aura touché les allocations de janvier 1941 à décembre 1947. J'ai pris deux cas, celui du membre du corps enseignant qui en janvier 1941 débutait dans la carrière et celui de l'institutrice et de l'instituteur bénéficiant au 1er janvier du traitement maximum.

Dans le premier cas :

une institutrice aura reçu	Fr. 5862.04
un instituteur célibataire	» 6327.64
un instituteur marié	» 8416.64

Dans le deuxième cas :

une institutrice	» 6135.20
un instituteur célibataire	» 6840.65
un instituteur marié	» 8879.—

Quant au montant total des allocations par enfant, elles seront pour la même période de Fr. 1901.— dans le premier cas, instituteur débutant dans la carrière en 1941, et de Fr. 1859.40 dans le second cas.

Ces chiffres démontrent sans qu'il soit nécessaire de les commenter le résultat réel du travail accompli par la Fédération et la S. P. N. pour l'amélioration de notre situation matérielle.

Caisse de remplacement.

Le projet des nouveaux statuts de la caisse de remplacement ont été examinés par le Comité central. Les changements que nous aurions voulu qu'on leur apportât n'ont pas tous été admis par le comité de la caisse. Vous avez été renseignés à ce sujet par la circulaire que vous avez reçue dernièrement du comité de la caisse. Nous ne commentons pas les décisions adoptées. Mais, par contre, nous ne pouvons que regretter que le C. C. n'ait pas été tenu au courant à l'avance des modifications envisagées. Dans la défense de nos intérêts, il existe une fissure. Nous devons veiller à l'avenir à obtenir tous renseignements utiles assez tôt afin que nous puissions intervenir au moment opportun. Les représentants du corps enseignant dans les commissions officielles devront se tenir en contact étroit avec le Comité central. Une collaboration effective est nécessaire entre le Comité central et tous ceux qui, membres de la S. P. N., font partie d'une commission appelée à discuter une question intéressant l'ensemble de nos membres.

Conflits.

En 1946, le C. C. a été chargé à la demande de 2 intéressées à prendre leur défense. Le résultat de nos interventions a été négatif dans le premier cas parce que notre collègue avait d'emblée accepté de donner sa démission et dans le second parce que l'intervention du C.C. aurait dû être demandée non pas en 1946, mais 10 ans plus tôt. La défense de nos collègues victimes d'attaques injustifiées ne peut être efficace que si le C. C. est renseigné à temps. Dans l'organisation de notre société et dans ce domaine nous constatons une lacune. Nous examinerons avec les présidents de sections les moyens propres à agir avec succès.

Cotisation extraordinaire.

La grande majorité de nos collègues a accepté de très bonne grâce le versement d'une cotisation extraordinaire de Fr. 5.— ; nous les en remercions vivement. L'octroi d'une indemnité de séance de Fr. 10.— aux membres du C. C., le nombre élevé des séances, notre participation financière au congrès de Delémont et d'autre titres de dépenses justifient cette cotisation supplémentaire. Notre dévoué caissier complétera, si c'est nécessaire, cette justification. Le C. C. est économe de nos deniers et son administration ne grève que modestement notre budget. Les indemnités allouées à ceux de ses membres qui assument une charge n'ont subi aucun changement depuis plus de dix ans, bien que le travail ait augmenté dans de fortes proportions.

Le C. C. a-t-il agi dictatorialement, ainsi que d'aucuns l'ont affirmé, en soumettant au vote des sections la demande d'une cotisation supplémentaire ? Nous ne le croyons pas et nous ne pouvons partager l'opinion

émise que seule l'assemblée des délégués était compétente pour prendre une décision. Nous avons jugé que le versement d'une cotisation supplémentaire était une question importante et, en bons démocrates, nous l'avons soumise à la votation générale dans les réunions de section ainsi que le prévoient les articles 21 et 22 de nos statuts.

Le Grep

Malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons pu jusqu'à aujourd'hui nous mettre en relations avec le Grep afin de définir la collaboration qui doit pouvoir exister entre ce groupement et nous.

Divers.

L'organisation d'un congrès scolaire neuchâtelois a retenu l'attention du comité de la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur et du Comité central. Nos collègues de l'enseignement secondaire nous proposent d'en prévoir l'organisation pour 1948.

Lors d'une entrevue avec Monsieur Camille Brandt, il a été convenu que notre réclamation concernant le versement d'allocations partielles à quelques maîtres spéciaux de Neuchâtel-ville sera examinée par Monsieur le chef du Département et le président de la section de Neuchâtel.

Monsieur Brandt s'est déclaré d'accord à examiner avec bienveillance la possibilité de faire bénéficier les membres des corps enseignants secondaire, professionnel et primaire des avantages dont jouissent les fonctionnaires ayant 25 ans et 40 ans de service.

Le proche avenir.

Votre comité, mes chers collègues, ne manquera pas de travail en 1947. Trois questions importantes pour notre avenir occuperont notre temps et nos loisirs : la réorganisation de l'enseignement pédagogique, l'adaptation de nos traitements et le Fonds scolaire de prévoyance.

Toutes les sections ont été mises au courant du projet du Département quant à la réorganisation de l'enseignement pédagogique. La commission convoquée au Château, le 31 janvier, présidée par Monsieur Brandt et composée des directeurs des gymnases, du directeur de l'école secondaire de Fleurier, des directeurs des écoles primaires, des inspecteurs, des représentants de la S. P. N. et du groupement de la V. P. O. D., section du corps enseignant, a adopté à l'unanimité le rapport de Monsieur Pauli et je résume le problème neuchâtelois de la formation des instituteurs en extrayant de ce rapport les quelques passages suivants :

« Il faut proclamer clairement que nos écoles populaires exigent qu'un instituteur soit mieux préparé qu'un bachelier.

» C'est donc à la base qu'il faut reprendre la formation des maîtres primaires et leur donner :

» 1. une formation culturelle qui leur dispense la liberté intellectuelle et la capacité de réflexion dont ils auront besoin à la tête de leur classe.

» 2. une formation professionnelle qui tienne compte des exigences de la pédagogie et de la psychologie modernes.

» On ne fera du bon travail que dans la mesure où on renoncera à tout compromis. L'indifférence et la négligence du canton à l'égard de son corps enseignant primaire pendant près de 50 ans demandent aujourd'hui un effort considérable. *Les dépenses qu'il en résultera sont plus importantes pour l'avenir du pays que tous les autres postes du budget.*

» Nous devons dire ici que nous possédons actuellement un corps enseignant bien supérieur à l'intérêt et à l'argent que le canton lui a consacrés. Qu'il existe même des institutrices et des instituteurs de valeur dans le canton prouve qu'ils avaient une remarquable vocation et ils méritent toute notre admiration.»

Relevons que Monsieur Pauli s'est inspiré lorsqu'il a préparé son rapport de celui que la S.P.N. avait déposé au Département en 1945. Nous aurons à veiller à ce que le baccalauréat pédagogique soit un titre équivalent aux autres baccalauréats. Monsieur Brandt espère que la réorganisation projetée entrera en vigueur en 1948. La S.P.N. sera appelée à collaborer aux travaux de la commission chargée de mener à chef ce projet.

Adaptation des traitements.

La S.P.N. sera invitée à collaborer avec le Département dans la question de l'adaptation des traitements. Nous avons complété notre documentation, nous connaissons les traitements servis à nos collègues de divers cantons : de Zurich, de Soleure, de Bâle, de Thurgovie, de Berne, des cantons romands. Nous allons élaborer nos propositions, nous convoquerons une commission de traitements. Nous devons obtenir une unanimité complète si nous voulons aboutir au résultat que nous souhaitons : revaloriser la profession et assurer à tous la joie de vivre.

Le Fonds scolaire de prévoyance en corrélation de l'institution de l'A. V. S. nous préoccupe. Le comité a mis cet objet à l'étude et dans une prochaine séance il examinera le problème qui se pose à cet effet, avec le concours de M. Buttikofer du Locle, diplômé en sciences actuarielles. Nous comptons aussi sur la collaboration de nos représentants au comité du Fonds. De plus, il nous paraît qu'une attitude commune est nécessaire dans cette question entre les trois sociétés cantonales dont les membres bénéficient des prestations d'un fonds de retraite : Société des magistrats et fonctionnaires, Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur et S. P. N.

1947 sera pour notre comité une année de travail intense, pour la S. P. N. et ses membres une année décisive.

Le succès de nos efforts dépend de notre cohésion de notre unanimité et je caresse l'espoir, je suis de nature optimiste, que 1948, année du centenaire de la République, apportera la réalisation de nos vœux.

Ch. Rothen.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

S.P.V. — PERMANENCE

Pendant les cinq samedis d'août, la permanence de la S.P.V. sera fermée.

LA VÉRITÉ SUR LE MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Une coquille. — « Notre musée n'est *plus* richement équipé », peut-on lire au milieu de la page 459, ce qui laisse entendre qu'il l'a été dans des temps meilleurs... J'avais écrit : « Notre musée n'est *pas* richement équipé », ce qui est conforme à la réalité, car il ne l'a jamais été.

Alb. C.

NÉCROLOGIE

Gustave Jaques. Mercredi 2 juillet. Le pays de Lavaux est en deuil. Des Monts des vignes et des bords du lac on se dirige vers Aran, bien serré autour de son école, pour prendre congé de Gustave Jaques. Délégués des autorités, chanteurs, collègues, écoliers et amis sont venus nombreux dire un dernier adieu à celui qui fut patriote convaincu, simplement et profondément convaincu, un musicien enthousiaste et surtout un instituteur aimé.

Né à Lavaux, d'une famille du cru, Gustave Jaques y a coulé ses jours, pas tous paisibles, semant autour de lui de la joie, de la compréhension, de l'amitié. Maître d'école, secrétaire municipal, directeur de sociétés chorales ou chanteur, partisseur même, ses multiples activités formaient un tout harmonieux, où dominait l'amour pour ce coin de terre et ses habitants.

Pendant près de trente ans, dans la jolie salle d'école d'Aran, Gustave Jaques, travailla au milieu de ses chers écoliers. Il fut pour nous, ses collègues, un exemple de conscience à la tâche, un aîné compréhensif et bienveillant, toujours prêt à rendre service.

C'est le cœur serré que nous avons appris son départ après des semaines de souffrance, au début d'une retraite bien méritée et bien remplie. Et c'est une profonde émotion qui étreignait tous ceux qui étaient là, dans le petit cimetière au milieu des vignes tous ceux que son sourire et sa voix cordiale avaient si longtemps aidés et aimés.

Le pays de Lavaux n'oubliera pas Gustave Jaques.

A.V.E.A.

ASSOCIATION VAUDOISE DES ÉDUCATEURS DES ARRIÉRÉS

L'A.V.E.A. a tenu son assemblée générale à l'Ecole Normale le 21 juin. Elle y a entendu un travail de Mlle A. Descœudres sur la vie affective et morale chez les arriérés.

En outre, le Comité a été réélu comme suit : Présidente : Mlle G. Enning, Lausanne ; vice-président : M. Perrenoud, Lausanne ; secrétaire : Mlle Schneider, Vevey ; caissière : Mlle Gidday, Lausanne ; membre : Mme Luginbuhl, Lausanne.



SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



Boumard & CIE S.A.
NOUVEAUTES
Lausanne



**SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**

Capital-Actions et réserves Fr. 195 millions

GENÈVE

2, rue de la Confédération

AGENCES :

CORNAVIN — EAUX-VIVES

PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHÂTEL

8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, place St-François

AGENCES :

AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS

10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

L'ÉCOLE SUISSE DE GÊNES

6 classes élémentaires, 4 classes secondaires

cherche pour le 1er octobre 1947 un

maître primaire ou secondaire

On demande l'enseignement de la langue française dans les classes élémentaires ou secondaires.

Les candidats capables d'enseigner aussi le dessin, la gymnastique, éventuellement l'arithmétique et l'histoire naturelle auront la préférence. Le traitement correspond à la situation actuelle, caisse fédérale de retraite, env. 30 leçons par semaine.

Prière de s'inscrire auprès de **M. Alfred Nef, directeur de l'Ecole Suisse de Gênes, Sântisstrasse 8, Herisau**, jusqu'au 15 août 1947, en envoyant certificats, curriculum vitæ et photo.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux 11 b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

auxilia Ecole de perfectionnement

accessible à toute jeune fille, donne à chacune la possibilité de parfaire son instruction selon ses capacités, ambiance sympathique. Situations assurées comme éducatrices ou aides sociales.

Début de l'année scolaire : 18 septembre 1947

Mme S. R. Cuendet, directrice

Avenue Tissot 16

LAUSANNE

Tél. 3.42.18



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés

Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



Boulevard & CIE S.A.
NOUVEAUTES
Lausanne